



**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rése
au
Moni
bel



19017258

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

22 JAN. 2019

Poste de l'officier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 01/02/2019 -- Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0840.366.626

Dénomination

(en entier) : **Le Voyage Intérieur asbl**

(en abrégé) : **Voyage Intérieur**

Forme juridique : association sans but lucratif

Siège : Chaussée de Dinant, 814 bte 5 - 5100 Wépion

Objet de l'acte : Modifications des statuts

Le Voyage Intérieur
Association Sans But Lucratif
Chaussée de Dinant 814/5
5100 Wépion

Procès Verbal de L'Assemblée Générale extraordinaire tenue au 7, Rue des rivières - 5530 Spontin le
08.12.18 a 14h00

Présents : Monika Skaljac, Samuel Potvliege, Josiane Flahaux, Fabienne Marischal

Invités : Fabienne Thomas, Fanny Prignon, Anne Bollen, Jean-Philippe Remy, Marie Labaisse, Muriel Smaers

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Admission de nouveaux membres
2. Démissions d'administrateurs
3. Nomination d'administrateurs
4. Réélection d'administrateurs
5. Désignation des administrateurs de la gestion journalière
6. Modification des statuts
7. Changement du siège social de l'ASBL

Point 1 :

L'assemblée générale prend acte de l'admission comme membres effectifs par le conseil d'administration des personnes suivantes :

- Fabienne Thomas, Née à Haine Saint-Paul le 21.12.1958

Adresse : 91, Rue Notre-Dame - 5000 Namur

- Fanny Prignon, Née à Namur le 12.09.1983

Adresse : 1, rue Alphonse Van Gricken - 5020 Vedrin.

- Anne Bollen, Née à Namur le 08.07.1961

Adresse : 154 bte3, rue de coppin - 5100 Jambes

- Jean-Philippe Remy, Né à Etterbeek le 19.03.1961

Adresse : 11H, rue de Maionne - 5150 Floreffe

- Marie Labaisse, Née à Namur le 06.07.1989

Adresse : 59, rue de la maladrée - 5030 Loncée

- Muriel Smaers, Née à Ixelles le 16.03.1975

Adresse : 15, Vévry Wéron - 5100 Wépion

Point 2 :

L'assemblée générale prend acte de la démission en qualité d'administrateur-secrétaire de :

- Fabienne Marischal, domiciliée Chemin vert, 16 - 5100 Wierde, Née à Namur le 26/05/1960.

Ainsi que de sa démission en tant que membre effectif de l'ASBL.

Lettre de démission en date du 02/12/2018.

L'assemblée générale prend acte de la démission en qualité d'administrateur-présidente de :

- Monika Skaljic, domiciliée Rue des rivières 7 – 5530 Spontin, Née à Mönchengladbach le 25/10/1971.

Elle garde quant à elle sa qualité de membre effectif de l'ASBL.

Lettre de démission en date du 03/12/2018.

L'assemblée générale prend acte de la démission en qualité d'administrateur de :

- Josiane Flahaux, domiciliée Rue du Chepson, 21 – 5020 Maionne, Née à Wépion le 23/02/1963.

Ainsi que de sa démission en tant que membre effectif de l'ASBL

Lettre de démission en date du 02/12/2018

Point 3 :

L'assemblée générale décide d'élire les membres suivants en qualité d'administrateurs :

-Fanny Prignon, administratrice: secrétaire (Née à Namur le 12.09.1983. Adresse: 1, rue Alphonse Van Gricken. 5020 Vedrin.)

-Muriel Smaers, administratrice (Née à Ixelles le 16.03.1975. Adresse : 15, Vèvy Wéron. 5100 Wépion.)

-Anne Bollen, administratrice (Née à Namur le 08.07.1961. Adresse: 154 bte3, rue de Coppin. 5100 Jambes.)

-Jean-Philippe Remy, administrateur: président (Né à Etterbeek le 19.03.1961. Adresse: 11H, rue de Maionne. 5150 Floreffe.)

À l'unanimité des voix des membres présents.

Point 4 :

L'assemblée générale décide de réélire les administrateurs suivants en qualité d'administrateur :

-Samuel Potvliege, administrateur : trésorier (Né à Braine-l'Alleud le 09.08.1979. Adresse: 7, rue des rivières. 5530 Spontin.)

à l'unanimité des voix des membres présents.

Point 5 :

L'assemblée générale désigne les administrateurs de la gestion journalière:

-Jean-Philippe Remy - président

-Fanny Prignon - secrétaire

-Samuel Potvliege - trésorier

Point 6 :

Le conseil d'administration propose les modifications des statuts suivantes :

Modification du but - article 3 (objet social de l'ASBL).

Les modifications sont les suivantes :

Art. 3 - L'association a pour but :

Le bien-être, l'épanouissement corporel et psychique de tout individu, enfant ou adulte, afin qu'il (re)devienne acteur de sa vie, responsable et autonome et ceci, de manière consciente.

Au centre de notre champ d'action se trouve l'enfant, ainsi que toute personne physique ou morale en lien avec ce dernier, vivant une situation de crise, de précarité et/ou d'isolement.

L'Asbl peut intervenir en prévention ou en période de crise dans différents milieux:

- Ecoles
- Prisons
- Hopitaux
- Hébergement/Foyer/Services d'aide à la jeunesse
- Lieu de vie
- Etc.

A travers un accompagnement holistique et un mouvement de diffusion, plusieurs niveaux d'intervention sont impactés : individuel, interpersonnel, groupal, institutionnel, sociétal et environnemental.

Notre ASBL est constituée d'une équipe pluridisciplinaire de passeurs (-euses) dont l'action est guidée par :

- la bienveillance
- le respect du rythme et de l'individualité de chacun
- l'écoute de la communication verbale et non-verbale
- l'invitation à poser un regard nouveau sur soi, son entourage ainsi que la situation vécue
- le partage, l'équipe faisant lien avec les différents acteurs en présence
- la sensibilisation à une vie citoyenne en adéquation avec des valeurs écologiques
- le passage d'outils accessibles à tous

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Notre accompagnement se subdivise en trois temps : l'observation, l'expérimentation et la co-construction.

Concrètement, dans une perspective de prévention, de soin et de formation, notre action peut prendre diverses formes : ateliers, groupes de parole, stages, retraites, soutien à la parentalité, rencontres individuelles, formation des acteurs de terrain, ... tout en expérimentant, à chaque étape, la pleine conscience.

Et tout ceci, dans un temps limité, le but étant que chacun puisse se nourrir de ces rencontres partagées et se les approprier de manière personnelle.

L'Asbl se réserve d'élargir le public et les champs ainsi que de développer toutes autres activités pour autant qu'elles aident à promouvoir son objet social et bien sûr entrent dans son statut d'Asbl à finalité sociale.

L'association « Le voyage intérieur » réalise ces buts de toutes manières, en étroite collaboration avec ses membres. Elle peut faire tous actes quelconques se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à ses buts ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à des activités similaires à ses buts. Elle établit des liaisons adéquates avec d'autres associations. Le conseil d'administration a qualité pour interpréter la nature et l'étendue des buts de l'association.

L'association « Le voyage intérieur » ne restreint pas son action au cadre national et peut agir au niveau communal, provincial, régional, communautaire, fédéral, européen et international. Elle est ainsi habilitée par ses membres à défendre leurs intérêts dans tout litiges mettant en jeu les buts de l'association au niveau communal, provincial, régional, communautaire, fédéral, européen et international.

Point 7 :

L'ancien siège social de l'ASBL est le suivant : Chaussée de Dinant 814 bte 5 – 5100 Wépion. Le président du conseil d'administration propose de changer le siège social. Après discussion, l'assemblée générale décide d'approuver le changement de siège social de l'ASBL et de choisir le siège social suivant : Rue des rivières, 7 – 5530 Spontin, dans l'arrondissement judiciaire de Dinant, à l'unanimité des voix des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 heures.

Fait à Spontin, le 08/12/2018.

Lu et approuvé par toutes les personnes présentes.